

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1661**

commune (s) : Oullins

objet : Parking Arlès Dufour - Conclusion du contrat d'amodiation au bénéfice de la SCI CBS 120 portant sur 11 places de stationnement

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1661**

commune (s) : Oullins

objet : **Parking Arlès Dufour - Conclusion du contrat d'amodiation au bénéfice de la SCI CBS 120 portant sur 11 places de stationnement**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

La Métropole de Lyon, venant aux droits de la Communauté urbaine de Lyon depuis le 1er janvier 2015, est propriétaire du parking public Arlès Dufour situé 27, rue Narcisse Bertholey à Oullins, d'une capacité actuelle de 200 places ouvertes au public et 87 places privatives.

Un promoteur immobilier, la SCI CBS 120, dont le siège social est situé 120, Grande rue à Oullins, réalise à proximité de la station de métro, un programme immobilier sans stationnement et sollicite la Métropole de Lyon pour bénéficier de 11 emplacements de stationnement dans ce parking, sous forme de contrat d'amodiation.

Le contrat d'amodiation se ferait aux conditions suivantes afin de répondre aux exigences de l'article L 151-33 du code de l'urbanisme :

- location de longue durée de 11 emplacements, identifiés et en accès 24h/24h,
- durée : 15 ans,
- non constitutive de droits réels,
- indemnités se composant de 2 éléments :

. un droit d'usage de 12 500 € par place, soit au total 137 500 €,

. auquel se rajoutent les charges : participation aux frais d'entretien - 150 €, par an et par place ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la signature, dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière, d'un contrat d'amodiation entre la SCI CBS 120 et la Métropole de Lyon portant sur 11 emplacements de stationnement situés dans le parking public situé au 27, rue Narcisse Bertholey à Oullins, pour une durée de 15 ans aux conditions financières proposées ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit contrat ainsi que toute pièce afférente.

3° - Les recettes de fonctionnement en résultant, soit 137 500 € correspondant au droit d'usage et les 150 € annuels de charges par place en résultant, seront inscrites au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 752 - fonction 844 - opération n° 0P10O1377.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.